



Paris, le 25 avril 2016

Mon Général,

Consécutivement à de nouvelles remontées d'information de la part de nos agents en poste sur l'ensemble du territoire, nous tenons à vous signaler une nouvelle fois la discrimination dont sont victimes les personnels civils du Ministère de l'intérieur au sein de votre institution.

Force est de constater que le service de santé des armées, en fonction au sein du périmètre GN, fait montre d'un désintéressement total des personnels MININT, sous prétexte que ceux-ci ne sont pas agents du Ministère de la Défense.

Si l'absence de convention, de contrat ou toute autre forme d'accord peut engendrer quelques difficultés de prise en charge, ceux-ci ne peuvent expliquer un rejet systématique des demandes de soutien émises par les personnels civils de la gendarmerie, dit du flux. Tout ceci est en total contradiction avec l'esprit universel d'accès aux soins pour tous.

Le SNAPATSI demande à ce qu'une démarche soit menée auprès du service de santé des armées pour mettre un terme à cette discrimination qui ne saurait perdurer plus longtemps.

La sécurité et santé au travail est l'affaire de tous et pour tous.

Certain que vous comprendrez la philosophie simple de notre démarche syndicale, je vous prie de croire, mon Général, à l'expression de ma parfaite considération.

Christophe ANDRODIAS
Secrétaire National

Général Richard LIZUREY
Président du Comité Technique de la Gendarmerie Nationale,